

(1)

(N° 95.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1886.

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1882.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (1), PAR M. CHARLES DELEBECQUE.

MESSIEURS,

Votre commission des finances, chargée de l'examen des comptes définitifs du budget de l'exercice clos le 31 décembre 1882, adoptant l'ordre suivi par son rapporteur sur les comptes de 1881, a l'honneur de vous exposer :

Que la Cour des comptes ayant procédé à la vérification de la comptabilité de l'État, il ne reste à donner à celle-ci que la sanction législative, telle que l'exige l'article 113 de la Constitution.

Pour satisfaire à cette obligation, un projet de loi portant règlement définitif de l'exercice 1882, présenté par le Gouvernement, a été soumis à l'approbation de votre commission des finances.

Celle-ci a d'abord constaté un excédent de recettes sur les dépenses de fr. 13,537,368-81 pour l'année budgétaire 1882; mais comme le déficit des années antérieures reporté le 8 janvier 1882 au débit de l'exercice dont il est question s'élevait à fr. 31,903,701-82, en soustrayant le boni de 1882, soit fr. 13,537,368-81, du total de l'excédent des dépenses antérieures, on obtient la somme de fr. 18,346,333-01 en déficit pour résultat final au 1^{er} janvier 1883.

Il se chiffre ainsi par la comparaison des dépenses ordinaires et extraordinaires avec les recettes produites, soit par des ressources spéciales ou des crédits supplémentaires, soit par les recettes ordinaires.

(1) La commission est composée de MM. MALOU, président; D'ELHOUNGNE, MAGIS, TACK, JACOBS, SIMONS, AMÉDÉE VISART, DELEBECQUE et DE SADELEER.

I.

Recettes

Les droits et produits constatés au profit de l'État sur l'exercice 1882 s'élevant, pour les ressources ordinaires, à fr.	504,221,580 84
et pour les ressources extraordinaires, à	156,126,537 87
	<u>Fr. 440,348,118 71</u>
dont il faut déduire les droits et produits restant à recouvrer : 1° sur ressources ordinaires fr.	5,109,526 90
2° sur ressources extraordinaires.	751,671 97
	<u>3,841,498 87</u>
Total des recettes. fr.	<u><u>456,506,919 84</u></u>

II.

Dépenses.

Le total des dépenses est obtenu :

1° Par les crédits budgétaires ouverts aux Départements ministériels et se montant à. fr.	319,168,007 38
2° Par les lois accordant des crédits spéciaux.	214,053,219 42
3° Auxquels il faut ajouter des crédits complémentaires.	2,120,431 70
	<u>Fr. 535,341,678 70</u>

Dont il faut déduire :

A. La somme des crédits restée disponible sur les services ordinaires et qui est annulée définitivement. fr.	4,294,666 98
B. La somme non dépensée à la clôture de l'exercice sur les crédits ordinaires et qui est transférée à l'année 1883	669,894 14
C. Une somme restée disponible sur les crédits spéciaux et qui est annulée définitivement de.	158,433 19
D. Celle non employée au 31 décembre 1882, sur les crédits alloués pour services spéciaux et transférée à 1883, s'élevant à.	107,289,111 36
	<u>112,592,127 67</u>
Total des dépenses. fr.	<u><u>422,949 531 03</u></u>

III.

Recettes et dépenses.

Les recettes de toute nature, en 1882, se sont élevées	
à	fr. 436,306,919 84
La totalité des dépenses à atteint le chiffre de	422.949,551 03
	<hr/>
Boni.	fr. 13,537,568 81

Le solde des déficits antérieurs reportés au 1^{er} janvier 1882 étant de fr. 31,903,701 82
 en en déduisant le boni de 1882 13,537,568 81
 on obtient le déficit fr. 18,346,533 01
 d'entrée, à reporter au 1^{er} janvier 1883.

IV.

Division des recettes et dépenses d'après les services ordinaires et les services spéciaux.

Le recouvrement des recettes ordinaires de l'État a produit	fr. 501,112,033 94
Les dépenses ordinaires se sont élevées à	316,323,898 16
	<hr/>
Excédent des dépenses sur les recettes.	fr. 15,211,844 22
	<hr/>
Les ressources spéciales ont donné.	fr. 133,394,863 90
Les dépenses — ont atteint	106,623,632 87
	<hr/>
Excédent des recettes sur les dépenses.	fr. 28,769,213 03
	<hr/>
Par suite :	
L'excédent des recettes sur ressources spéciales.	fr. 28,769,213 03
diminué de l'excédent des dépenses ordinaires	15,211,844 22
	<hr/>
donne	fr. 13,537,568 81

chiffre cité plus haut comme boni de l'exercice 1882.

V.

Crédits complémentaires.

Ces crédits complémentaires portent tous sur les articles des budgets votés avec la mention « crédit non limitatif »; ils s'élèvent pour cette

année à fr. 2,120,451-70 et ils ont été accordés aux divers départements sous les rubriques suivantes :

A. <i>Dette publique.</i> — Transfert du service de la dette pour 1881. conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État. fr.	4,913 26
Minimum d'intérêt garanti en 1882	14,806 72
Intérêts des cautionnements et des consignations.	567,006 58
Fr.	<u>586,726 56</u>
B. <i>Justice.</i> — Frais de justice. fr.	<u>762,941 58</u>
C. <i>Intérieur.</i> — Frais d'administration centrale dans les provinces (jetons de présence pour les élections législatives). fr.	<u>10,220 »</u>
D. <i>Instruction publique.</i> — Administration centrale; pensions concédées en vertu de la loi du 16 mai 1876 aux professeurs et instituteurs communaux fr.	<u>150,616 51</u>
E. <i>Travaux publics.</i> — Marine; remises fr.	295,809 47
Postes et télégraphes : Transport des dépêches, indemnités aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, transport des malles, primes de régularité, restitution de droits de pilotage étranger	87,404 63
Fr.	<u>383,214 10</u>
F. <i>Finances.</i> — Contributions directes, douanes et accises; remises fr.	62,984 90
Enregistrement et domaines; remises des greffiers	6,551 90
Fr.	<u>69,536 80</u>
G. <i>Non-valeurs.</i> — Sur les impôts, redevances, etc. fr.	71,663 25
H. <i>Remboursement.</i> — Divers; déficit des comptables, remboursement de droits de pilotage, feux, fanaux, phares, etc.	85,753 33
Fr.	<u>157,416 58</u>

Récapitulation des crédits supplémentaires.

A la Dette publique fr.	586,726 56
Justice	762,941 58
Intérieur	10,220 »
Instruction publique.	150,616 51
Travaux publics	383,214 10
Finances	69,536 80
Non-valeurs et remboursements	157,416 58
Fr.	<u>2,120,451 70</u>

Par comparaison avec les crédits supplémentaires accordés en 1881, au total de fr. 1,688,278-28, on trouve, en 1882, une augmentation de fr. 432,173-42.

La plupart des crédits ne soulève pas d'observations; le poste n° 2, « frais de justice, » s'élève à fr. 762,941-33, encore en augmentation considérable sur l'exercice précédent. Votre commission le fait de nouveau remarquer à la Chambre.

Un tableau placé en annexe à la suite du présent rapport indique le détail des crédits ouverts à chaque Département par la loi du budget ainsi que celui des crédits accordés par des lois spéciales; puis viennent s'ajouter globalement les crédits complémentaires dont le détail se trouve décrit plus haut.

En regard on voit le total des dépenses liquidées par chaque Ministère avec le chiffre des annulations et des transferts y ajoutés, ce qui forme une balance exacte.

La concordance de tous les postes en recettes et en dépenses résulte de cet ensemble; après avoir reconnu et contrôlé les soldes reconnus comme vrais par la Cour des comptes, qui en a fait la vérification minutieuse exigée par l'article 116 de la Constitution, votre commission des finances a l'honneur de proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

CHARLES DELEBECQUE.

Le Président,

J. MALOU.



ANNEXE.

Services ordinaires.

	Crédits accordés par le budget primitif.	Dépenses liquidées et Joints ordonnées au profit des créanciers de l'État.
Dette publique fr.	91,807,844 25	91,281,440 89
Dotations	4,950,006 »	4,752,758 62
Justice	15,975,784 57	15,587,887 23
Affaires étrangères	2,385,950 »	2,507,765 46
Intérieur	10,556,015 44	10,157,859 58
Instruction publique	21,321,161 »	21,340,600 »
Travaux publics	106,262,698 24	105,212,131 99
Guerre	45,227,049 86	45,117,541 68
Gendarmerie	3,491,600 »	3,479,328 82
Finances	15,815,036 85	15,395,054 53
Non-valeurs et remboursements	1,596,885 37	1,711,569 46
	Fr. 319,168,007 58	316,323,898 16

Services spéciaux.

Justice fr.	2,689,251 78	2,537,026 42
Affaires étrangères	64,631 95	57,183 71
Intérieur	7,439,584 52	3,479,921 78
Instruction publique	8,420,047 15	5,200,758 51
Travaux publics	161,331,355 27	74,401,597 41
Guerre	14,574,111 71	2,194,545 69
Finances	19,554,439 06	18,754,821 55
	Fr. 535,221,227 »	422,949,551 03

Crédits complémentaires.

Fr. 2,120,451 70

Annulations et transferts.

Fr. " 112,592,127 67

Balance fr. 535,341,678 70 535,341,678 70

Le Rapporteur,

CHARLES DELEBECQUE.
